

Agen, le 26 mai 2016

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
Direction « Personnes âgées et Personnes handicapées »
Pôle Accueil Familial
Affaire suivie par Vanessa LAMBERT-LAGLEYRE
☎ 05.53.69.39.41
📠 05.53.69.39.22
E-mail : vanessa.lambert@lotetgaronne.fr

Note de Famidac :

- Les différentes solutions envisagées pour le remplacement de l'accueillant familial doivent tenir compte de l'avis de la personne accueillie ou de son représentant légal (article 7 du contrat d'accueil).
- aucun texte ne prévoit d'agréer les remplaçants d'accueillants familiaux "de gré à gré".

Les exigences de ce Département découragent les accueillants, leurs remplaçants et les personnes accueillies !!!

Madame, Monsieur,

La procédure concernant les autorisations d'effectuer des remplacements en famille d'accueil agréée par le département a changé.

Afin de mettre à jour notre base de données des remplaçants sur le territoire, je vous prie de bien vouloir compléter le formulaire ci-joint.

Je vous informe que tous les remplaçants que vous sollicitez doivent, désormais, rencontrer l'infirmière de votre secteur et constituer un dossier de demande comportant les pièces suivantes :

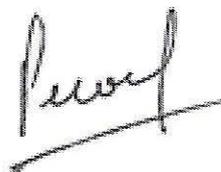
- la copie de votre pièce d'identité.
- une lettre de motivation.
- votre curriculum vitae.
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.
- un certificat médical complété par votre médecin traitant (ci-joint).

Suite à la réception de ces documents, une réponse écrite leur sera adressée afin de valider ou non leur activité de remplaçant.

Je vous rappelle qu'en aucun cas, ils ne peuvent effectuer des remplacements sans un avis favorable du Département.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil
Départemental,
La directrice Adjointe « Personnes Agées –
Personnes Handicapées »



Karine PECONDON